



## Refus negociation taux immobilier

Par **ali moha**, le **24/12/2016** à **20:24**

bonjour

le crédit foncier refuse comme a son habitude de renégocier le taux de mon prêt PAS au motif que "par définition" le taux d'un prêt PAS ne se renégocie pas (je parle bien de renégociation du taux avec sa propre banque, pas d'un rachat )est ce qu'il existe un texte de loi sur se sujet  
merci pour vos réponses  
cordialement

Par **Visiteur**, le **25/12/2016** à **00:07**

Sur le site <http://www.pret-accession-sociale.com/racheter-pret-accession-sociale-ce-qu-il-faut-savoir.html>

"Le Prêt Accession Sociale est exclusivement réservé au financement d'une résidence principale (ancien, neuf, construction). En conséquence, le rachat d'un prêt ne fait pas partie des projets éligibles, même s'il s'agit déjà d'un prêt PAS.

En clair, vous devrez renoncer aux avantages du prêt PAS si vous voulez profiter de la baisse des taux...

Cela peut notamment être un gros problème si une partie de vos mensualités est financée par l'APL (Aide Personnalisée au Logement) : vous n'aurez peut-être pas les moyens de rembourser vos mensualités sans cette aide.

C'est pourquoi le rachat d'un prêt PAS dans ces conditions nécessite une analyse précise : la baisse du taux de votre prêt est-elle suffisante pour compenser la perte des APL ? Pour le savoir, n'hésitez pas à faire une demande de renégociation de crédit, gratuite et sans engagement. Un conseiller financier spécialisé sera à votre disposition pour étudier votre dossier, et vous orienter vers la meilleure solution."

Par **ali moha**, le **25/12/2016** à **10:36**

bonjour

je ne demande pas un rachat de crédit mais une renégociation du taux avec ma propre

banque

Si votre banque accepte, elle fait un avenant au contrat déjà signer

Par **Visiteur**, le **25/12/2016** à **11:08**

C'est une question souvent posée, le CF se permettant même de ne pas répondre dans certains cas. Comment comprende en effet ?

Peut-être parce qu'ils proposent systématiquement le choix entre taux fixe et révisable. Si aujourd'hui il est impératif de partir sur du fixe, celui qui a opté pour du révisable est gagnant. Le CF dépend beaucoup de taux de ses propres emprunts sur le marché, au taux du moment où il prête et je pense qu'une partie de l'explication est peut-être là ???

Par **Visiteur**, le **26/12/2016** à **10:51**

au pire, même si le taux d'un PAS peut se renégocier, le CF n'y est pas obligé ? C'est un geste commercial, rien de plus !? Ils le font, ou pas...